

Bourse de la ville de Bruxelles 2024

Aide à l'écriture d'un court métrage

En collaboration avec le Brussels Short Film Festival - BSFF

Règlement

Article 1. Objectif

La bourse est une initiative de l'Echevinat de la Culture de la Ville de Bruxelles. Elle a pour objectif d'aider à la création cinématographique bruxelloise en soutenant l'émergence de nouveaux·elles auteur·ices.

Article 2. Prix

La bourse consiste en un montant de 2.000 euros, destiné à l'écriture d'un court métrage écrit par une personne domiciliée sur le territoire de la Ville de Bruxelles OU aux auteur·rices prenant comme thème Bruxelles (Le thème de Bruxelles peut être pris dans une large acceptation mettant en avant la ville, la Région, ses habitants, ...). La bourse sera remise à un seul projet choisi parmi l'ensemble des projets soumis. Ce choix sera opéré par un jury indépendant constitué de professionnel·les du cinéma.

Article 3. Critères de sélection

Pour être admissibles, les projets doivent remplir les conditions suivantes :

1. Être un projet de scénario de court métrage
2. Être écrit par une personne résidant sur le territoire de la ville de Bruxelles
OU prendre comme thème Bruxelles

Article 4. Organisation

L'organisation de la bourse est confiée à l'association *Un Soir... Un Grain* dont le siège social est situé au numéro 1 de l'avenue Maurice à 1050 Bruxelles. L'équipe d'*Un Soir... Un Grain* présélectionnera au maximum 10 projets sur l'ensemble des projets reçus. Un jury indépendant constitué de professionnel·les du cinéma désignera le projet qui remportera l'aide à l'écriture parmi les projets présélectionnés.

- Le secrétariat du jury est assuré par l'association *Un Soir... Un Grain*.

Article 5. Liquidation

La bourse est destinée au financement de l'écriture d'un court métrage.
La liquidation de la bourse se fera en une fois dans le courant du mois de juin 2024.

Article 6. Remise des dossiers et proclamation

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard pour le 15 mars 2024, via le formulaire en ligne ou à l'adresse pro@bsff.be.

Le dossier doit comprendre :

- Une note d'intention du projet de court métrage
- Un développement scénaristique de 5 pages maximum
- Le CV de l'auteur·ice
- Une preuve de la domiciliation de l'auteur·ice sur le territoire de la Ville de Bruxelles (facture d'énergie, extrait de carte d'identité, contrat de bail, ...)

Le projet lauréat sera annoncé dans le cadre du Brussels Short Film Festival qui se tiendra du 24/04 au 04/05/2024 organisé par l'association *Un Soir... Un Grain*.

Article 7. Obligations du bénéficiaire

1. Remettre au minimum une première version du scénario entier pour le 31/12/2024
2. Mentionner la participation de la Ville de Bruxelles et du Brussels Short Film Festival (BSFF) sur tous les supports de communications liés au projet.
3. Mentionner la participation de la Ville de Bruxelles et du Brussels Short Film Festival (BSFF) au générique du film et lors de l'avant-première si le projet se concrétise.
4. Une fois le film est terminé, l'ayant droit du film donnera priorité au Brussels Short Film Festival pour le projeter dans le cadre de l'édition la plus proche de la finition du film. Le choix de diffuser le film ou non sera confié à l'unique appréciation des organisateur·ices du BSFF